Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF** Tél : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires : **Parc national des Ecrins**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	**Date du vol**	**Aire de départ (DZ vallée)**	**Aire d'arrivée (DZ haute)**	**Transport de Matériel (Nb rotation)**	**Transport de personnes (Nb rotation)**	**Nombre total de rotations prévues**
Mise en place	05/09/2014	Saint Crépin	La Chapelle en Valgaudemar	0	1	1
Transfert cabane + transfert d'un bag	05/09/2014	La Muande	Alpage du jas de la Lauze	2	0	2
Descente d'un cabane	05/09/2014	La Chapelle en Valgaudemar	les Pales	1	0	1

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :

Nom du pilote :

A Saint Crépin
Le 04/09/2014, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 386

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le compte rendu du survol. Passé ce délai le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 04/09/2014
Le Directeur,
Copie au secteurs traversés

Préconisations du Parc national :

A , le :